

**CABINET D'ANALYSE, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
COTELLE - HUBERT**

A.D.F.A.A.H.

8 Rue des Bois Chevaux

71640 GIVRY

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023**

SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 266.640 EUROS
Inscrite au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie de Dijon
SIRET 329 073 779 00020 APE 6920Z
19, rue d'Alsace-Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE Tél. : 03.85.48.62.78 Fax : 03.85.93.46.41

A.D.F.A.A.H.

Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés

Association à but non lucratif Loi 1901
Siège social : 8, rue des Bois Chevaux
71640 GIVRY
SIREN 778 586 537

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

CAGEC COTELLE-HUBERT SAS
Commissaire aux comptes
19, rue d'Alsace-Lorraine
71100 CHALON-SUR-SAONE

A.D.F.A.A.H.

Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés

Association à but non lucratif Loi 1901

Siège social : 8, rue des Bois Chevaux

71640 GIVRY

SIREN 778 586 537

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.F.A.A.H relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. **Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration.**

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- La note de l'annexe concernant les provisions pour renouvellement et rénovations des immobilisations et les provisions pour risques et charges.
- La note de l'annexe concernant les ajustements comptabilisés dans les comptes combinés pour le passage des comptes administratifs aux comptes sociaux.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, **sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport**, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que :

- **Comme décrit dans les notes de l'annexe « compléments d'information relatifs au bilan – provisions », votre association a inscrit en provision pour risques et charges, des frais de rénovation et de déménagements au 31 décembre 2023 susceptibles d'être engagés dans le cadre d'un vaste projet d'amélioration du confort des résidents pour un montant de 1 179 627 €.**

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de la provision à la clôture l'exercice. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de l'approche retenue par votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon-sur-Saône
Le 31 mai 2024

Pour SAS COTELLE-HUBERT
Christophe GREVOST
Commissaire aux comptes associé



DOCUMENT DE SYNTHÈSE
BILAN FINANCIER

EXERCICE 2023

Président :

Monsieur Joël COLLIN

Directeur général :

Monsieur Laurent DELRIEU

Directeurs :

Madame Isabelle CHAMOIX : SENNECEY-LE-GRAND

Madame Stéphanie DI PLACIDO : GIVRY

Monsieur Michel LACOUCHE : BUXY & SAINT-REMY

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	2 088,00	2 088,00		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 155 058,33	676 590,83	478 467,50	534 459,21
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	934 074,26	578 783,10	355 291,16	397 655,03
Constructions	8 951 252,16	4 985 483,85	3 965 768,31	4 215 675,07
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 215 750,03	958 927,17	256 822,86	189 923,56
Autres immobilisations corporelles	2 571 884,56	1 909 261,68	662 622,88	573 939,76
Immobilisations reçues en affectation				0,00
Immobilisations corporelles en cours	5 742 462,98		5 742 462,98	4 850 159,81
Avances et acomptes	5 707,00		5 707,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				0,00
Immobilisations financières :				0,00
Participations et Créances rattachées à des participations	3 500,00		3 500,00	3 500,00
Autres titres immobilisés				-7,17
Prêts	235 090,68		235 090,68	210 326,68
Autres immobilisations financières	335 307,21		335 307,21	328 785,19
Total 1	21 152 175,21	9 111 134,63	12 041 040,58	11 304 417,14
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 632,48		2 632,48	3 291,00
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	1 595 025,71	7 423,74	1 587 601,97	1 202 952,40
Autres créances	149 313,91		149 313,91	135 554,00
Valeurs mobilières de placement :				0,00
Actions propres				0,00
Autres titres				0,00
Instruments de trésorerie				0,00
Disponibilités	7 426 816,81		7 426 816,81	8 766 715,41
Charges constatées d'avance	81 065,37		81 065,37	95 092,23
Créances reçues par legs et donations				0,00
Total 3	9 254 854,28	7 423,74	9 247 430,54	10 203 605,04
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecarts de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	30 407 029,49	9 118 558,37	21 288 471,12	21 508 022,18

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	365 611,07	361 486,07
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée	2 676 669,06	2 282 284,84
Autres		
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	1 253 199,66	1 256 749,10
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-52 548,37	-39 324,17
Excédent ou déficit de l'exercice	368 164,49	318 561,06
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 187 092,20	2 321 549,89
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations	545 232,00	545 232,00
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif	738 986,00	719 333,02
Autres provisions réglementées		
Total 1	8 082 406,11	7 765 871,81
Comptes de liaison (2)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	917 644,00	868 966,13
Total 3	917 644,00	868 966,13
PROVISIONS		
Provisions pour risques	259 000,00	343 085,54
Provisions pour charges	1 743 629,47	1 701 686,73
Total 4	2 002 629,47	2 044 772,27
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 320 229,66	8 856 581,64
Emprunts et dettes financières diverses	51 029,53	46 114,67
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	571 058,97	458 065,93
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	994 452,98	1 151 261,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	265 287,45	253 187,06
Autres dettes	80 040,95	63 201,50
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 692,00	
Total 5	10 285 791,54	10 828 411,97
Ecarts de conversion passif (6)		
Total général (1+2+3+4+5+6)	21 288 471,12	21 508 022,18

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2023	31/12/2022
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		194 879,69	155 483,58
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
	Total 6	194 879,69	155 483,58
	2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	-187 224,37	-151 948,36
	3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		5 299,93	37 838,48
Produits exceptionnels sur opération de capital		87 408,17	72 835,04
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		36 567,13	120 215,06
	Total 7	129 275,23	230 888,58
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		70 739,16	44 716,16
Charges exceptionnelles sur opération de capital		21 487,63	12 075,20
Dotations aux amortissements et aux provisions		19 652,98	272 055,78
	Total 8	111 879,77	328 847,14
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	17 395,46	-97 958,56
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)			
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		5 111,42	2 408,00
	Total A	5 111,42	2 408,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		5 111,42	2 408,00
	Total B	5 111,42	2 408,00
	TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)	13 966 419,16	13 201 696,07
	TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)	13 598 254,67	12 883 135,01
	EXCEDENT OU DEFICIT	368 164,49	318 561,06

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DES FOYERS D'ACCUEIL
POUR ADULTES HANDICAPÉS

8, rue des Bois Chevaux
71640 GIVRY



DOCUMENT DE SYNTHÈSE
ANNEXE AU BILAN

EXERCICE 2023

Président :

Monsieur Joël COLLIN

Directeur général :

Monsieur Laurent DELRIEU

Directeurs :

Madame Isabelle CHAMOIX : SENNECEY-LE-GRAND

Madame Stéphanie DI PLACIDO : GIVRY

Monsieur Michel LACOUCHE : BUXY & SAINT-REMY

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Objet social de l'association

L'association ADFAAH a pour objet, à l'exclusion de tout but lucratif, soit directement, soit en coopération avec d'autres organismes :

- la création et la gestion d'établissements destinés à l'accueil d'adultes handicapés afin de leur permettre, par un accompagnement éducatif et social, de conserver voire de développer leurs capacités à vivre leur différence, d'une part, et de les intégrer au maximum au sein de la société, d'autre part ;
- la création et la gestion de services destinés à compléter, par une aide matérielle, technique ou juridique l'accompagnement de ces personnes ;
- toute action d'information, de recherche et d'aides aux familles concernant les problèmes posés par les personnes en situation de handicap.

L'association dispose de 13 128 403,72 € de produits de tarifications au 31 décembre 2023.

L'association dispose des établissements suivants :

Secteur Handicap Adulte :

- Foyer de vie Arcadie situé à Saint-Rémy
- Foyer de vie Marie-José Marchand situé à Givry
- Foyer de vie de Barange situé à Buxy
- Foyer d'accueil Médicalisé situé à Sennecey-le-Grand
- Accueil de jour à Saint-Rémy
- Accueil de jour à Givry
- Accueil de jour à Buxy
- Accueil de jour à Sennecey-le-Grand

3 Ateliers

Activités associatives

Siège social

Faits caractéristiques de l'exercice

1) Information sur les produits d'exploitation

Les principaux produits d'exploitation sont les suivants :

- Les cotisations des adhérents pour 5,5K€
- Les ventes de biens et services liés aux ateliers pour 5.9K€

- Les ventes de prestations de services pour 131.3K€ dont 47.4K€ liés aux accueils de jour.
- Les concours publics et subventions d'exploitation pour 13 128K€ :
 - *ARS : 1 912K€
 - *Conseil départemental : 11 215K€
 - *Grand Chalon : 1K€
- Les remboursements de formation pour 74K€
- Autres produits pour 90K€
- Reprise de fonds dédiés pour 108K€

2) Information sur les cotisations

La méthode de comptabilisation retenue pour les cotisations est la comptabilisation de cette dernière au moment de son encaissement.

Les cotisations 2023 s'élèvent à 5,5K€ dont :

5.5K€ avec contrepartie (droit de vote)

0 K€ sans contrepartie.

3) CPOM

Un CPOM a été contractualisé avec le conseil départemental et l'ARS pour 5 années pour la période 2019-2023.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture :

Pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.

Règles et normes comptables

Principes et conventions générales

L'exercice a une durée de douze mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée selon la méthode dite des coûts historiques.

Il est fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction n° 2007-319 du 17 août 2007 relative au plan comptable et à certains mécanismes comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux privés relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles et aux organismes gestionnaires relevant de l'article R. 314-81 du même code.

Ces dispositions particulières ont été retraitées dans les comptes sociaux, en particulier pour la provision pour congés à payer, afin de tenir compte des principes comptables généraux prévus par le code du commerce.

Il est tenu compte de contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations, notamment la circulaire départementale relative à l'établissement des budgets prévisionnels.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenue pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Compléments d'informations relatif au bilan

Immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

IMMOBILISATIONS		VALEUR BRUTE 31/12/22	ENTREES	SORTIES	VIREMENT	VALEUR BRUTE 31/12/23
INCORPORELLES	FRAIS D'ETABLISSEMENT					
	FRAIS D'ETUDES	2 088,00				2 088,00
	LOGICIELS	74 999,05				74 999,05
	HONORAIRES CONSTRUCTION	778 987,46				778 987,46
	HONORAIRES RENOVATION	301 071,82				301 071,82
TOTAL I		1 148 891,27				1 157 146,33
CORPORELLES	TERRAINS & AMENAGEMENTS	934 074,26				934 074,26
	BATIMENTS	5 178 062,92				5 178 062,92
	INST. GENERALES & AGENCEMENTS	3 692 200,35	80 988,89			3 773 189,24
	INST. TECHNIQUES, MAT. & OUTILLAGE	1 089 625,06	130 420,11	-4 295,14		1 215 750,03
	MATERIEL DE TRANSPORT	627 077,49	93 890,18	-21 119,50		699 848,17
	AUTRES MATERIELS	1 726 960,55	146 953,35	-1 877,50		1 872 036,40
	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 850 159,81	898 010,17			5 748 169,98
TOTAL II		16 886 501,48	1 350 262,70	-27 292,14		19 421 131,00
FINANCIERES	PARTICIPATIONS & CREANCES RATT.	3 500,00				3 500,00
	AUTRES TITRES IMMOBILISES	-7,17		7,17		0,00
	PRETS	210 326,68	24 764,00			235 090,68
	AUTRES IMMO. FINANCIERES	328 785,19	6 522,02			335 307,21
TOTAL III		534 930,99	31 286,02	7,17		573 897,89
TOTAL I+II+III		18 570 323,74	1 381 548,72	-27 284,97		21 152 175,22

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement de licences et de logiciels.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour les dons.

Les immobilisations en cours concernent essentiellement la construction de deux nouvelles unités et la rénovation du bâtiment administratif sur le site de Givry ainsi que la rénovation-extension du foyer de Buxy.

**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		CUMUL AU 31/12/22	AUGMENTATION	DMINUTION	VIREMENT	CUMUL AU 31/12/23
DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	FRAIS D'ETABLISSEMENT					
	FRAIS D'ETUDES LOGICIELS	2 088,00				2 088,00
	HONORAIRES CONSTRUCTION	68 945,87	1 988,74			70 934,61
	HONORAIRES RENOVATION	525 276,55	38 949,38			564 225,93
		26 376,70	15 053,59			41 430,29
TOTAL I		562 255,26	55 991,71			678 678,83
DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TERRAINS & AMENAGEMENTS	536 419,23	42 363,87			578 783,10
	BATIMENTS	3 017 291,78	166 891,37			3 184 183,15
	INST. GENERALES & AGENCEMENTS	1 637 296,42	164 004,28			1 801 300,70
	INST. TECHNIQUES, MAT. & OUTILLAGE	899 701,50	62 538,19	-3 312,52		958 927,17
	MATERIEL DE TRANSPORT	423 358,02	61 623,41	-21 119,50		463 861,93
	AUTRES MATERIELS	1 356 740,28	90 537,00	-1 877,50		1 445 399,78
TOTAL II		7 313 551,26	587 958,12	-26 309,52		8 432 455,83
DEL'ACTIF CIRCULANT	REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES	10 328,45		-2 904,71		7 423,74
	AUTRES CREANCES	5 485,28		-5 485,28		
TOTAL III		14 986,28		-8 389,99		7 423,74
TOTAL I+II+III		7 890 792,80	643 949,83	-34 699,51		9 118 558,40

Provisions

**TABLEAU DES PROVISIONS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

PROVISIONS		MONTANT AU 31/12/22	DOTATIONS	REPRISES	MONTANT AU 31/12/23
PROVISIONS REGLEMENTEES	COUVERTURE DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT				
	RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS	545 232,00			545 232,00
	PLUS-VALUES NETTES D'ACTIFS	719 333,02	19 652,98		738 986,00
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL II		1 264 565,02	19 652,98		1 284 218,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	343 085,54		-84 085,54	259 000,00
	PROVISIONS INDEMNITE DEPART EN RETRAITE	463 169,74	54 792,79	-50 483,09	467 479,44
	PROVISIONS POUR RENOVATIONS	957 994,26			957 994,26
	PROVISIONS POUR FRAIS DE DEMENAGEMENT	184 000,00	58 819,86	-21 186,82	221 633,04
	PROVISIONS POUR OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES PROVISIONS POUR LITIGES	96 522,73			96 522,73
TOTAL II		2 044 772,27	113 612,65	-155 755,45	2 002 629,47
TOTAL I+II		3 309 337,29	133 265,63	-155 755,45	3 286 847,47

La provision pour renouvellement des immobilisations est stable par rapport à 2022.

Les plus-values nettes de cessions d'actifs se traduisent par une augmentation de 19 652,98 € de la provision réglementée correspondante.

La provision pour risque a été diminuée de 84 086 € en raison de reprises de provisions pour créances anciennes. Les créances ont été constatées en pertes irrécouvrables.

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées à hauteur de 467 479.44€ à la clôture.

En prévision de l'extension des foyers de Givry et Buxy et de la fermeture de celui de Saint-Rémy, les frais de déménagements proprement dits sont provisionnés à hauteur de 184.000 € à la clôture. Une reprise de provision de 21 186 € a été faite sur le foyer de Buxy dans le cadre du déménagement de Buxy sur le site de Givry.

Les provisions pour litiges se portent à 96 522.73 €.

Subventions

Conformément au nouveau règlement comptable, le terme subvention est réservé aux ressources octroyées par une autorité publique ou administrative attribuées de manière facultative et faisant l'objet d'une décision discrétionnaire de cette autorité.

- Subventions d'investissement :

En application du nouveau référentiel comptable, les subventions d'investissement sont inscrites au compte « subventions d'équipement ». Lors de la mise en service du bien qu'elles financent, les subventions sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

Dettes et créances

**ETAT DES DETTES
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A MOINS D'UN AN	ENTRE 1 ET 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	8 320 229,66	562 012,38	2 192 799,97	5 595 417,31
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	51 029,53	51 029,53		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS				
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	571 058,97	571 058,97		
DETTE SOCIALES ET FISCALES	994 452,98	994 452,98		
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET CPTS RATTACHES	265 287,45	265 287,45		
AUTRES DETTES	80 040,95	80 040,95		
	10 282 099,54	2 523 882,26	2 192 799,97	5 595 417,31

ETAT DES CREANCES
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE	
			A MOINS D'UN AN	A PLUS D'UN AN
DEL'ACTIF IMMOBILISE	PARTICIPATIONS & CREANCES RATTACHEES	3 500,00		3 500,00
	AUTRES TITRES IMMOBILISES			
	PRETS	235 090,68		235 090,68
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	335 307,21		335 307,21
TOTAL I		573 897,89		573 897,89
DEL'ACTIF CIRCULANT	A COMPTES FOURNISSEURS	5 707,00	5 707,00	
	REDEVABLES ET COMPTES RATTACHES	1 587 601,97	1 587 601,97	
	AUTRES CREANCES	149 313,91	149 313,91	
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	81 065,37	81 065,37	
	TOTAL II	1 823 688,25	1 823 688,25	
TOTAL I+II		2 397 586,14	1 823 688,25	573 897,89

Fonds propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

FONDS PROPRES		A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
FONDS PROPRES	SANS DROIT DE REPRISE AVEC DROIT DE REPRISE ECARTS DE REEVALUATION	361 486,07		4 125,00		365 611,07
	TOTAL I	361 486,07		4 125,00		365 611,07
RESERVES	EXCEDENTS AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	2 028 775,02	394 384,22			2 423 159,24
	RESERVES DE COMPENSATION	80 500,05				80 500,05
	RESERVES POUR PROJETS RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES RESERVES SOUS GESTION CONTROLEE RESERVES DE TRESORERIE	173 009,77				173 009,77
	TOTAL II	2 282 284,84	394 384,22			2 676 669,06
REPORT A NOUVEAU	SOUS GESTION NON CONTROLEE DEPENSES REFUSEES	1 256 749,10	-62 598,96	59 049,52		1 253 199,66
	SOUS GESTION CONTROLEE DEPENSES NON OPPOSABLES	100 136,65 -139 460,82	-13 224,20			100 136,65 -152 685,02
	TOTAL III	1 217 424,93	-75 823,16	59 049,52		1 200 651,29
	SOUS GESTION NON CONTROLEE SOUS GESTION CONTROLEE	-9 733,94 328 295,00	9 733,94 -328 295,00	369 406,70	-1 242,21	-1 242,21 369 406,70
TOTAL IV	318 561,06	-318 561,06	369 406,70	-1 242,21	368 164,49	
SITUATION NETTE (TOTAL I+II+III+IV)		3 880 070,84	0,00	432 581,22	-1 242,21	4 611 095,91
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES						
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		2 321 549,89		425,03	-134 882,72	2 187 092,20
PROVISIONS REGLEMENTEES		1 264 565,02		19 652,98		1 284 218,00
TOTAL		7 504 638,03	0,00	452 659,23	-136 124,93	8 082 406,11

Fonds dédiés

**TABLEAU DES FONDS DEDIES
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

FONDS DEDIES		MONTANT AU 31/12/22	TRANSFERT	DOTATIONS	REPRISES	MONTANT AU 31/12/23
SUBVENTION EXPLOITATION	DOTATION SOINS	855 573,89		155 254,03	-97 398,92	913 429,00
	TOTAL II	855 573,89		155 254,03	-97 398,92	913 429,00
RESSOURCES LIE A LA GENEROSITE DU PUBLIC	DONS FAMILLE	13 392,24			-11 517,24	1 875,00
	DONS PROJET VERGER/Buxy			1 000,00		1 000,00
	DONS PROJET MAROC/Givry			1 340,00		1 340,00
	TOTAL II	13 392,24		2 340,00	-11 517,24	4 215,00
TOTAL I+II		868 966,13		157 594,03	-108 916,16	917 644,00

Fonds dédiés dotations soins :

Les fonds dédiés sur dotations soins ont été dotés des crédits non reconductibles (CNR) non utilisés totalement ou partiellement à fin 2023 : les CNR Qualité de Vie au Travail pour 134 242 € et le CNR transformation de l'offre pour 21 200 € et autres CNR Sport handicap pour 1 000 €.

Les fonds dédiés repris correspondent à l'utilisation de ces derniers pour le financement d'immobilisations liées aux soins pour 10 640.71 €, au financement de personnel pour 67 772.73 €, à l'utilisation des CNR 2022 pour 18 985.48 €.

Fonds dédiés liés à la générosité du public :

Suite à la réforme du plan comptable de 2020 (ANC 2018-06), les dons reçus ayant un objet défini doivent être comptabilisés en fonds dédiés.

Le don sera repris au résultat au fur et à mesure des amortissements de l'immobilisation financée.

Evaluation des amortissements :

Les méthodes et les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions gros œuvre	Linéaire	30 à 50 ans
Constructions second œuvre	Linéaire	10 à 25 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Evaluation des créances et des dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances :

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros :

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Complément d'informations relatif au compte de résultat

Effectif moyen :

L'effectif moyen de l'Association pour 2023 est de 191.29 ETP.

	ETP
DIRECTION	10,13
ADMINISTRATIF	9,83
SOCIO EDUCATIF	93,03
PARAMEDICAL	8,95
MEDICAL	0,36
SERVICE GENERAUX	38,03
CONTRATS AIDES	5,74
REPLACEMENTS	25,22
TOTAL	191,29

Contributions Volontaires en nature :

Le bénévolat a été évalué forfaitairement de la manière suivante :

- 1 heure par réunion de bureau
- 2 heures par conseil d'administration
- 7 heures par comité de gestion ;

Le bénévolat se porte à 306 heures pour l'année 2023 valorisé au SMIC en vigueur à fin décembre 2023 avec un taux de charges de 45% soit 5 111.42 €.

Ajustements des comptes des établissements en consolidation

Les *États des ajustements* présentés pour chaque établissement en annexe détaillent les écritures passées dans les comptes consolidés.

ETAT DES AJUSTEMENTS - Foyer MARIE-JOSE MARCHAND EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

AJUSTEMENTS	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
RESULTAT AVANT AJUSTEMENT				30 130,03
Provision pour risques et charges Provision pour rénovation PROVISIONS	-	- 172 694,34 - 172 694,34	- 172 694,34 - 172 694,34	-
Factures non parvenues FOURNISSEURS	- 15 867,69 - 15 867,69	-	-	- 15 867,69 - 15 867,69
TOTAL DES AJUSTEMENTS	-15 867,69	-172 694,34	-172 694,34	-15 867,69
RESULTAT APRES AJUSTEMENTS				186 956,68

ETAT DES AJUSTEMENTS - Foyer FONTAINE DE BARANGE EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

AJUSTEMENTS	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
RESULTAT AVANT AJUSTEMENT				67 237,70
Provision pour risques et charges Provision pour rénovation PROVISIONS	-	- 100 000,00 - 100 000,00	- 100 000,00 - 100 000,00	-
Factures non parvenues FOURNISSEURS	- 4 115,00 - 4 115,00	-	-	- 4 115,00 - 4 115,00
TOTAL DES AJUSTEMENTS	-4 115,00	-100 000,00	-100 000,00	-4 115,00
RESULTAT APRES AJUSTEMENTS				163 122,70

**ETAT DES AJUSTEMENTS - Foyer ARCADIE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

AJUSTEMENTS	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
RESULTAT AVANT AJUSTEMENT				3 436,61
Provision pour risques et charges	-			
Provision pour rénovation	-			
PROVISIONS	-	-	-	-
Factures non parvenues	- 16 849,85			- 16 849,85
FOURNISSEURS	- 16 849,85	-	-	- 16 849,85
TOTAL DES AJUSTEMENTS	-16 849,85	0,00	0,00	-16 849,85
RESULTAT APRES AJUSTEMENTS				-13 413,24

**ETAT DES AJUSTEMENTS - Foyer d'Accueil Médicalisé
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

AJUSTEMENTS	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
RESULTAT AVANT AJUSTEMENT				74 291,84
Provision pour risques et charges	-			
Provision pour rénovation	-			
PROVISIONS	-	-	-	-
Factures non parvenues	- 21 817,82			- 21 817,82
FOURNISSEURS	- 21 817,82	-	-	- 21 817,82
TOTAL DES AJUSTEMENTS	-21 817,82	0,00	0,00	-21 817,82
RESULTAT APRES AJUSTEMENTS				52 474,02

**ETAT DES AJUSTEMENTS - SIEGE SOCIAL
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

AJUSTEMENTS	BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
RESULTAT AVANT AJUSTEMENT			9 733,92	
Provision pour risques et charges Provision pour rénovation PROVISIONS	-	-	-	-
Factures non parvenues	-		- 9 999,54	
FOURNISSEURS	-	-	- 9 999,54	-
TOTAL DES AJUSTEMENTS	0,00	0,00	-9 999,54	0,00
RESULTAT APRES AJUSTEMENTS				-19 733,46

**ETAT DES AJUSTEMENTS - COMPTES DE LIAISONS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2023**

AJUSTEMENTS	BILAN	
	DEBIT	CREDIT
1810100 : ARCADIE HEBERGEMENT	170 082,17	
1810200 : ARCADIE ATELIER		5 686,30
1810300 : MJ.MARCHAND HEBERGEMENT		15 548,58
1810400 : MJ.MARCHAND ATELIER		2 750,80
1810500 : F.BARANGE HEBERGEMENT	111 799,93	
1810600 : F.BARANGE ATELIER		4 975,00
1810700 : FAM	126 692,41	
1810900 : ASSOCIATION		78,05
181100 : SIEGE SOCIAL		379 535,78
TOTAL DES AJUSTEMENTS	408 574,51	408 574,51

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements en matière d'indemnité de retraite

L'évaluation de l'engagement pour les salariés de 55 ans et plus au 31/12/2023 est de 467 479.44 €. La provision ne couvre pas la totalité.

Garanties sur les emprunts souscrits

L'emprunt souscrit auprès du Crédit coopératif pour un montant de 3 500 000 € pour le financement de la construction du Foyer d'Accueil Médicalisé de Sennecey-le-Grand est garanti de façon solidaire par le Département de Saône-et-Loire à hauteur de 2 800 000 € (soit 80%) en capital, intérêts et autres commissions et par la commune de Sennecey-le-Grand à hauteur de 700 000 € (soit 20%) en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/23, le capital restant dû s'élève à 2 425 050.38 €.

L'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts pour un montant de 600 000 € pour le financement de la construction du Foyer d'Accueil Médicalisé de Sennecey-le-Grand est garanti de façon solidaire par le Département de Saône-et-Loire à hauteur de 300 000 € (soit 50%) en capital, intérêts et autres commissions et par la commune de Sennecey-le-Grand à hauteur de 300 000 € (soit 50%) en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/23, le capital restant dû s'élève à 172 500 €.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit coopératif pour un montant de 800 000 € pour le financement de l'extension du Foyer d'Accueil Médicalisé de Sennecey-le-Grand est garanti par le Département de Saône-et-Loire à hauteur de 400 000 € (soit 50%) en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/23, le capital restant dû s'élève à 540 000 €.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit coopératif pour un montant de 1 082 000 € pour le financement de l'extension du Foyer d'Accueil Médicalisé de Sennecey-le-Grand est garanti à 100% par le Département de Saône-et-Loire en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/23, le capital restant dû s'élève à 1 027 899.98 €.

L'emprunt souscrit auprès du Crédit coopératif pour un montant de 2 700 000 € pour le financement de l'extension et la rénovation du Foyer Marie-José Marchand de GIVRY est garanti à 50% par le Département de Saône-et-Loire, 25% par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et 25% par la Commune de Givry, en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/23, le capital restant dû s'élève à 2 497 500 €.

L'emprunt souscrit auprès du crédit agricole pour un montant de 800 000€ pour le financement de l'extension et la rénovation du Foyer Marie-José Marchand de GIVRY est garanti à 50% par le Département de Saône-et-Loire, 25% par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et 25% par la Commune de Givry, en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/23, le capital restant dû s'élève à 709 727.67€.

L'emprunt souscrit auprès de la CDC pour un montant de 770 000€ pour le financement de l'extension et la rénovation du Foyer Marie-José Marchand de GIVRY est garanti à 50% par le Département de Saône-et-Loire, 25% par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon et 25% par la Commune de Givry, en capital, intérêts et autres commissions. Au 31/12/23, le capital restant dû s'élève à 698 732.03€.